

DEMANDE DE VISA UNIFORME SCHENGEN COURT SEJOUR

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Pour la demande de visa uniforme Schengen court séjour à l'Ambassade d'Espagne à Libreville:

- Le dossier complet doit être présenté, en sollicitant un **rendez-vous au préalable, au moins 15 jours calendaires** avant la date prévue du voyage. Appelez le + 241 01 72 12 64.
- Les **horaires d'ouverture au public** sont du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00. Le calendrier horaire de présentation des demandes de visa est du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h00.
- Le **formulaire de demande** de visa peut être téléchargé à partir du site de l'Ambassade d'Espagne à Libreville: <http://www.exteriores.gob.es/Embajadas/LIBREVILLE/es/Paginas/inicio.aspx>
- Elle doit être **présentée personnellement par le demandeur**, ou par un représentant dûment accrédité, en fournissant l'original et une photocopie de tous les documents énumérés ci-dessous.
 - Dans les cas où des visas Schengen n'ont pas été sollicités antérieurement, le demandeur devra se présenter à l'Ambassade pour la collecte des données biométriques.
 - Si le demandeur est mineur, ses parents ou tuteurs doivent se présenter à l'Ambassade.
- Au moment de la présentation de la demande, le demandeur ou son représentant doit payer **les frais** correspondants pour le traitement:
 - Moins de 6 ans → exonéré
 - Entre 6 et 12 ans → 22.958 Francs CFA
 - Plus de 12 ans → 40 000 Francs CFA

Le refus du visa n'entraîne pas le remboursement de ce montant.

- D'autres documents et **des informations supplémentaires** sur la documentation fournie peuvent être requis. L'ambassade peut demander un entretien personnel avec la partie intéressée.
- Un **dossier incomplet** ou mal rempli comporte un risque élevé de refus de visa.
- Le visa ne sera **récupéré** que par l'intéressé ou par un représentant dûment accrédité.
- Dans le cas de l'octroi du visa, l'intéressé doit pouvoir **présenter à la frontière les pièces justificatives** relatives à l'objet du voyage, aux moyens de subsistance et aux conditions d'hébergement.
- Le demandeur doit fournir **une copie et l'original** de toute la documentation. Seule la documentation originale, une fois vérifiée, est rendue au demandeur, et non les copies, qui sont jointes au dossier.

DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTES LES DEMANDES DE VISA COURT SÉJOUR

Tout dossier de demande de visa court séjour doit inclure, dans tous les cas:

- **Formulaire officiel de demande** de visa dûment rempli, avec une photo couleur récente de la personne sur un fond blanc, avec le visage exposé, sans lunettes de soleil ou lunettes noires. La photo doit être imprimée en haute résolution sur du papier de qualité.
- **Passeport** valable au moins 3 mois après la période de validité du visa, contenant au moins 2 pages blanches + carte de séjour et autorisation d'entrée et de sortie du territoire gabonais (pour les citoyens non Gabonais)
- **Réservation du vol** aller-retour
- **Assurance de voyage** couvrant, pendant la durée du séjour, les frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie dans l'ensemble des États Schengen et avec une couverture minimale de 30.000 €
- Documents attestant que le demandeur dispose de **moyens de subsistance** suffisants pour couvrir les frais de transport, d'hébergement et d'alimentation pendant son séjour.
 - Un minimum de 90 € par jour (59.036 FCFA / jour)

- Documents attestant la **situation familiale du demandeur**:
 - Pour les enfants mineurs: certificat de naissance + livret de famille + autorisation des deux parents ou tuteurs (dans ce cas, fournir un document établissant la tutelle)
 - Pour les personnes mariées: copie du certificat de mariage + pièce d'identité du conjoint.

DOCUMENTS RELATIFS AU MOTIF DE VOYAGE

Selon le motif du voyage, le demandeur doit présenter les pièces justificatives suivantes:

A. Pour les voyages à titre touristique, ou familial ou privé

- Réservation d'hôtel pendant toutes les nuits du séjour
- Ou, lettre d'invitation d'un particulier, si vous séjournez à son domicile, délivrée par le Commissariat de police correspondant (ORDRE PRE/1283/2007) de son lieu de résidence + photocopie de la pièce d'identité nationale ou du titre de séjour de l'hébergeant + preuve du lien familial (le cas échéant)

B. Pour les voyages à titre professionnel

- Réservation d'hôtel pendant toutes les nuits du séjour
- Invitation d'une entreprise ou d'une autre autorité espagnole à participer à des réunions, conférences ou événements de nature commerciale, industrielle ou professionnelle, indiquant le lieu, la date et la pertinence de la visite.
- Documents justifiant l'existence de relations commerciales ou professionnelles avec l'entreprise ou l'autorité du pays de destination (factures des fournisseurs espagnols, nombre de conteneurs importés d'Espagne, etc.)
- Documents justifiant les activités de l'entreprise au Gabon

C. Pour les voyages pour des raisons médicales

- Réservation d'hôtel pour toutes les nuits du séjour.
- Certificat délivré par les autorités locales précisant que la pathologie indiquée ne peut être traitée au Gabon.
- Document officiel d'admission dans un centre hospitalier ou rendez-vous avec un médecin dans le pays de destination principal.
- Preuve du paiement anticipé du traitement ou document attestant qu'une institution prend en charge les frais de la visite médicale.
- Preuve de moyens économiques pour subvenir aux dépenses du traitement.

DOCUMENTS RELATIFS À LA SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le demandeur doit prouver sa situation professionnelle en présentant les documents suivants:

A. Pour les salariés :

- Certificat de travail
- Autorisation de congés
- 3 derniers bulletins de salaire
- Cartes de Sécurité Sociale (CNSS et CNAMGS)
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Photocopie recto-verso de la carte de crédit.

B. Pour les commerçants :

- Justificatifs commerciaux (Agreement + fiche circuit APIP + Patente de l'année en cours + Quittance Trésor Public + Inscription CNSS et CNAMGS)
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Photocopie recto-verso de la carte de crédit.

C. Pour les retraités :

- Titre de pension
- Relevés de paiement de 3 derniers mois
- Relevés bancaires de 3 derniers mois
- Photocopie recto-verso de la carte de crédit

D. Pour les étudiants ou les élèves :

- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation de réinscription (si la demande de visa est faite entre deux années scolaires)